

## Avis de marché

Département(s) de publication : 21  
Annonce No 17-178941  
Fournitures

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : MAIRIE D'AUXONNE.  
Correspondant : M. le maire, place d'armes 21130 Auxonne, tél. : 03-80-60-44-60,  
courriel : julie.jubin@mairie-auxonne.fr, adresse internet : <http://www.auxonne.fr>.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-bourgogne.fr>.

**Objet du marché : Acquisition et maintenance d'un logiciel de système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), d'un portail web et d'un système de gestion de l'espace public numérique pour la bibliothèque Xavier Girault d'Auxonne.**

*Lieu d'exécution* : 21130 Auxonne.

### *Caractéristiques principales :*

La présente consultation a pour objet l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB), d'un portail web et d'un système de gestion de l'espace Public Numérique (EPN) pour la bibliothèque municipale Xavier Girault d'Auxonne  
*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation est passée en application de l'article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum et un opérateur économique. Le seuil maximum est fixé à 30 000 euros (H.T.) pour toute la durée de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre; la reconduction de l'accord-cadre est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire l'accord-cadre, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

Le pouvoir adjudicateur autorise la présentation d'une variante facultative conformément à l'article 58 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui devra être conforme au CCTP et à la réglementation en vigueur.

*Des variantes seront-elles prises en compte*: oui.

*Cautionnement et garanties exigés* : aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : ressources propres de la Ville d'Auxonne (budget général) et par des subventions extérieures publiques le cas échéant.

Conditions du C.C.A.G.-T.I.C.

Délai global de paiement à 30 jours.

Articles 109 à 121 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : aucune forme de groupement ne sera imposée à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

### *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 40 %;
- valeur technique : 60 %.

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 29 janvier 2018, à 12 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements* :

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice* : 2017-10.

*Renseignements complémentaires* : critères de sélection des candidatures :

- garanties et capacités techniques et financières
- capacités professionnelles.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. Il peut également utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat) joints au dossier de consultation, le Document Unique de Marché Européen (Dume), ou un formulaire libre pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Nota : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

Une présentation de l'ensemble des prestations (SIGB, portail web et système de gestion de l'epn) par les candidats est attendue. Pour les détails, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats. La négociation éventuelle portera sur tout ou partie des éléments de réponse aux critères de jugement des offres. Pour les conditions relatives à la négociation, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Les sous-critères de jugement des offres concernant la valeur technique (60%) sont les suivants :

- le descriptif du logiciel SIGB en argumentant sur ses atouts, et sur sa capacité à répondre aux attentes de la collectivité basées sur le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), mais aussi sur la simplicité et l'efficacité de son produit (avec production de la documentation détaillée sur le logiciel) : 15%;
- le descriptif du portail web en argumentant sur ses atouts, et sur sa capacité à répondre aux attentes de la collectivité basées sur le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), mais aussi sur la simplicité

et l'efficacité de son produit (avec production de la documentation détaillée sur le portail web): 15%;

- la méthodologie d'installation et de paramétrage (descriptif de l'équipe et des modalités de liaison, planning, organisation et répartition des tâches, fourniture de documentations associées) qui sera mise en œuvre par le candidat : 10%;
- une description détaillée de l'organisation d'intervention proposée pour la maintenance et l'assistance technique de l'ensemble des prestations (plage horaire de l'assistance technique, coordonnées de l'interlocuteur référent, modalités d'intervention...) : 10%.
- une description détaillée de l'organisation des formations adaptée aux besoins de la collectivité comprenant une formation SIGB, une formation portail web et une formation du système de gestion de l'epn (avec indication des moyens humains qui assureront les formations) : 10%.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21 000 DIJON, tél : 03.80.73.91.00, télécopieur : 03.80.73.39.89., courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21 000 DIJON, tél : 03.80.73.91.00, télécopieur : 03.80.73.39.89., courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr.

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :*

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il est disponible gratuitement à l'adresse suivante : [www.e-bourgogne.fr](http://www.e-bourgogne.fr) sous la référence " bibliothequeauxonne ".

*Conditions de remise des offres ou des candidatures :*

les candidatures et offres peuvent être transmises :

- Soit par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Mairie d'Auxonne, lieu de domiciliation de la Cellule des Marchés Publics (Place d'armes, 21 130 Auxonne) ;
- Soit déposées contre récépissé à la Mairie d'Auxonne, lieu de domiciliation de la Cellule des Marchés Publics (Place d'armes, 21 130 Auxonne) ;
- Soit sous la forme de plis électroniques sur la plateforme de dématérialisation [www.e-bourgogne.fr](http://www.e-bourgogne.fr).

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 décembre 2017.*

*Mots descripteurs : Logiciel.*